

Fédération Française du Cheval Islandais



ELEVAGE

Règlement FFCI pour la qualification des chevaux reproducteurs représentant l'élevage français aux Championnats du Monde d'Equitation Islandaise 2015 à Herning.

Article 1

Les chevaux Islandais de race pure, juments et étalons, nés en France, inscrit au stud-book français du Cheval Islandais, âgés de 5 ans et plus en 2015 sont autorisés à participer aux Championnats du Monde.

L'original du certificat d'origine française du cheval établi par le SIRE (validé) ou établi par l'autorité compétente du pays où vit le cheval est exigé.

Un cheval ne peut représenter que le pays où il est né.

Le cheval doit être inscrit dans Worldfengur, pucé et être à jour de ses vaccinations.

Pour les étalons, une preuve de filiation (test ADN) est demandé. Pour les étalons nés depuis 2006, la filiation avec les 2 parents doit être prouvée.

Article 2

Le ou les propriétaires ainsi que le cavalier doivent être membre direct de la FFCI et à jour de leur cotisation. Deux années consécutives de cotisation à la FFCI sont obligatoires sauf en cas de première adhésion où seule la cotisation de l'année des CM est obligatoire.

Une présentation des chevaux sélectionnés pour représenter la France en Elevage et en Sport sera faite lors du concours Sport du 5 juillet 2015. Les candidats s'engagent à soutenir cette présentation et à y participer, dans la mesure du possible, par la présence du cavalier ou de l'éleveur.

Article 3

Le cheval doit se présenter en 2015 à un concours élevage qualificatif avant le 05/07/2015. Les concours qualificatifs sont les concours internationaux reconnus par la FEIF : jugements FIZO.

Un justificatif officiel du résultat obtenu à l'étranger est obligatoire.

Article 4

Les candidatures à la sélection doivent être parvenues au plus tard le 31 Mars 2015 au bureau élevage de la FFCI.

Email : elevage@chevalislandais.com

Vice président élevage : BRULLARD Céline 16, rue de la Tuilerie 67440 BIRKENWALD

Aucune candidature ne sera prise par téléphone.

Fédération Française du Cheval Islandais

Association Loi 1901 – Secrétariat : route de Pailly – 52600 NOIDANT CHATENOY

Tél. 03 25 88 20 24 ou 03 89 77 26 97

Internet : www.chevalislandais.com - E-mail : info@chevalislandais.com

Fédération Française du Cheval Islandais



Article 5

Est qualifiable un cheval qui a au minimum 7,9 dans la catégorie des 5 ans.

Est qualifiable un cheval qui a au minimum 8 pour la catégorie des 6 ans.

Est qualifiable un cheval qui a au minimum 8 pour la catégorie des 7 ans et plus.

En cas d'ex aequo, la note qualificative est la note la plus élevée en allures.

Un cheval n'ayant pas obtenu la note qualificative peut toutefois être retenu par la commission de sélection s'il a obtenu :

au minimum 7,8 dans la catégorie des 5 ans

au minimum 7,9 dans la catégorie des 6 ans

au minimum 7,9 dans la catégorie des 7 ans et plus.

Article 6

La commission de sélection pour l'élevage se réserve le droit sans justification de sélectionner ou non un candidat potentiel.

La commission de sélection se réserve le droit de demander aux chevaux de se présenter devant la commission de sélection.

Les décisions ultimes sont prises par la Commission de Sélection. Elle sera libre, pour l'aider dans sa tâche, de faire appel à toute compétence extérieure de son choix. Elle s'engage, par ailleurs, à examiner attentivement toute requête et à régler les conflits.

Le couple cavalier/cheval désigné lors de la candidature ne pourra être changé. En cas de force majeure, la décision d'un changement de cavalier sera du seul recours de la commission de sélection.

Article 7

La Commission de Sélection est présidée par le vice-président responsable pour l'élevage. Il est l'interlocuteur privilégié des candidats et le porte-parole de la dite commission.

Les membres de la Commission de Sélection

Le vice-président responsable pour l'élevage

Le président de la FFCI

Les élus du collège élevage

Cavalier, éleveur, propriétaire d'un cheval candidat ne peuvent pas être membres de la commission de sélection.

La participation définitive aux championnats du monde ne sera effective qu'après acceptation des modalités qui seront arrêtées en 2015 (inscription, frais, boxe,...).

Fédération Française du Cheval Islandais

Association Loi 1901 – Secrétariat : route de Pailly – 52600 NOIDANT CHATENOY

Tél. 03 25 88 20 24 ou 03 89 77 26 97

Internet : www.chevalislandais.com - E-mail : info@chevalislandais.com

Fédération Française du Cheval Islandais



Article 8

Tout manquement au respect des couleurs portées par les cavaliers et à l'équipe sera sanctionné immédiatement et sans complaisance (alcool, comportement déplacé...) par le responsable de l'équipe : ceci étant valable pour tous les cavaliers élevage et leurs grooms, qui sont tenus à un comportement loyal vis-à-vis des autres cavaliers de l'équipe de France. En cas d'amende donnée par la FEIF, le paiement sera à la charge du cavalier, en aucun cas la FFCE ne paiera cette amende.

Article 9

Règlement élevage des CM 2015, selon FIZO : www.feif.org

Les juments et les étalons sont présentés dans des catégories différentes.

On distingue les groupes d'âge suivant :

- a) les chevaux de 5 ans
- b) les chevaux de 6 ans
- c) les chevaux de 7 ans et plus

Chaque pays peut présenter au maximum deux chevaux par catégorie d'âge (un mâle et une femelle), avec un maximum de 6 chevaux par pays.

Il n'y a pas de chevaux de remplacement.

Date limite des qualifications : 05/07/2015.



Fédération Française du Cheval Islandais

Association Loi 1901 – Secrétariat : route de Pailly – 52600 NOIDANT CHATENOY

Tél. 03 25 88 20 24 ou 03 89 77 26 97

Internet : www.chevalislandais.com - E-mail : info@chevalislandais.com